

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT  
PROFESSIONNEL - (N° 1560)

N° AC110

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Raux, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Lucas-Lundy et  
Mme Taillé-Polian

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---